

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1342

présenté par

Mme Lemaire, M. Cordery et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 223 par les mots :

« , y compris dans les établissements du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le partage des outils de gestion, de suivi et de prospective doit également avoir lieu dans les établissements du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.